

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juillet 2020 à 20h

| | Présent | Absent | | Présent | Absent |
|--|---------|--------|-----------------------|---------|--------|
| Jean-Pierre GAITET, Maire | X | | Florence SAUBATTE | | X |
| Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint | X | | Annie GRIMAUD | X | |
| Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint | X | | Sonia FAVIÈRE | | X |
| Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint | X | | Sébastien LAFORET | | X |
| Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint | X | | Pascal GIMENEZ | X | |
| Laurent TRONCHE, 5 ^e Adjoint | X | | Vanessa GERONUTTI | X | |
| Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 ^e Adjoint | X | | Tanguy NAZARET | X | |
| Daniel AVEDIGUIAN, 7 ^e Adjoint | X | | Margaux CHAROUSSET | | X |
| Marion MÉLIS, 8 ^e Adjoint | X | | Alain ROUX | X | |
| Georges THOMAS | X | | Patrick GUINET | X | |
| Annie CHATELARD | X | | Marie Chantal JOLIVET | X | |
| Jean-Michel LADOUCE | X | | Patricia DRAI | X | |
| Corinne SAVIN | X | | Sylvie VIRICEL | X | |
| Jean COMTET | X | | Nathalie DESCOURS | X | |
| Hervé GINET | X | | | | |

| Élus absents | Donne pouvoir à |
|--------------------|-----------------|
| Florence SAUBATTE | Guy MONNIN |
| Sonia FAVIÈRE | Josiane BOUVIER |
| Sébastien LAFORET | Pascal GIMENEZ |
| Margaux CHAROUSSET | Tanguy NAZARET |

| Secrétaire de Séance | Taux de présence | En exercice | Présents | Votants |
|-----------------------|------------------|-------------|----------|---------|
| Anne-Christine DUBOST | 86,2% | 29 | 25 | 29 |

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Anne-Christine DUBOST, adjointe au Maire chargée des travaux, est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 JUILLET 2020

Le compte-rendu de la séance du 23 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION MÉTHODOLOGIQUE

Guy MONNIN, 1^{er} adjoint au Maire, propose l'organisation suivante pour la tenue du secrétariat des séances du conseil municipal : Sur la durée d'un mandat se tiendront 60 à 66 conseillers municipaux. Pour éviter que seuls quelques conseillers municipaux tiennent le rôle de secrétaire de séance durant les 6 ans à venir, un roulement sera mis en place afin que chaque conseiller municipal soit chargé de cette mission 2/3 fois sur le mandat.



FONCTION PUBLIQUE

DL-20200730-001 : Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Guy MONNIN, 1^{er} adjoint au Maire, informe le conseil municipal que la loi du 26 janvier 1984 en son article 3-1 permet aux collectivités de recruter des agents non titulaires par contrats à durée déterminée, pour pallier l'absence momentanée (pour maladie, accident, maternité, temps partiel) de fonctionnaires ou d'agents contractuels.

Dans ce cas, la durée du contrat est la même que la durée de l'absence du titulaire de l'emploi.

À l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter les agents contractuels nécessaires, dans les conditions fixées par la loi, et à prévoir les crédits nécessaires.



FONCTION PUBLIQUE

DL-20200730-002 : Recrutement d'agents non titulaires saisonniers ou occasionnels

Guy MONNIN, 1^{er} adjoint au Maire, informe le conseil municipal que la loi du 26 janvier 1984 en son article 3-2 permet aux collectivités de recruter des agents non titulaires par contrats à durée déterminée de six mois maximums par an, pour satisfaire un accroissement temporaire d'activité de service public, ou tout besoin ponctuel.

À l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter les agents nécessaires, dans les conditions fixées par la loi, et à prévoir les crédits nécessaires.



FONCTION PUBLIQUE

DL-20200730-003 : Modification du tableau des emplois permanents

Guy MONNIN, 1^{er} adjoint au Maire, présente à l'assemblée le tableau des emplois permanents modifié dans le but de répondre aux besoins de la collectivité et d'accompagner les évolutions de carrières et de fonctions d'agents.

Service scolaire

Suppression dans le cadre d'emploi des adjoints techniques : 2 postes à TNC

Création :

- Dans le cadre d'emploi des adjoints techniques : 1 poste à TC
- Dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux : 1 poste à TC

Service police municipale

Création dans le cadre d'emploi des brigadiers de police municipale : 1 poste à TC

*TC : temps complet

*TNC : temps non complet

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, demande à quoi correspond la garde de rédacteur territorial.

Guy MONNIN, 1^{er} adjoint au Maire, indique qu'il s'agit d'un agent de catégorie B.

À l'unanimité, l'assemblée fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} août 2020 et autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacances de poste et de prendre les dispositions relatives au recrutement.



FONCTION PUBLIQUE

DL-20200730-004 : Droit à la formation des élus

Jean-Pierre GAITET, Maire, indique que la loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions. Une délibération relative à l'exercice des droits à la formation doit obligatoirement être prise dans les trois mois suivant le renouvellement du conseil municipal. Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre

Par ailleurs, un tableau des actions suivies financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction allouées aux élus. Leur montant prévisionnel ne peut être inférieur à 2 % de ce montant.

À l'unanimité, l'assemblée :

- Valide les orientations suivantes en matière de formation. Les thèmes privilégiés seront, notamment :
 - L'urbanisme,
 - Les finances locales,
 - Les fondamentaux de l'action publique locale et du management public
- Approuve le montant des dépenses totales plafonné à 10 000 €.



FINANCES

DL-20200730-005 : Droits de places - 2^{ème} trimestre 2020

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle à l'assemblée que les tarifs des droits de place en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, ont été fixés par délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2017.

Il indique qu'en application du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la tenue du marché à Miribel a été suspendue du 26/03/2020 au 07/05/2020 inclus.

Il propose à l'assemblée :

- D'annuler les droits de places à percevoir sur le 2^{ème} trimestre,
- D'attribuer un avoir aux abonnés et d'une annulation des droits de place aux passagers pour le jeudi non travaillé du 1^{er} trimestre,
- D'attribuer un avoir aux abonnés et d'une annulation des droits de place aux passagers pour deux jeudis supplémentaires en soutien aux commerçants.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, indique que pendant le confinement, certains commerçants occupant des locaux communaux, n'ont pas pu exercer leur activité. Les charges de location ont été reporté par la municipalité. Elle demande l'annulation de ces loyers par la nouvelle municipalité.

Jean-Pierre GAITET, Maire, répond que ce sujet a été évoqué et qu'il lui semble normal qu'un geste soit fait par la ville pour ces commerçants également.

A l'unanimité, l'assemblée approuve les propositions faites ci-dessus.

Guy MONNIN, 1^{er} adjoint au Maire, ouvre le débat sur les orientations budgétaires en rappelant à l'assemblée que la nouvelle municipalité a dû travailler à l'élaboration du budget dans un délai très court (5 semaines), ce qui a représenté une importante charge de travail pour les services et pour l'équipe municipale. Il les remercie pour leur disponibilité et leur implication.



FINANCES

DL-20200730-006 : Tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, indique à l'assemblée que conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il précise qu'en application du VIII de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2020 Le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, présente le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) pour l'exercice 2020 (annexe 1).

Il indique que de manière globale la commune est en bonne santé financière par rapport à d'autres communes.

Concernant la section fonctionnement, les dépenses les plus importantes sont réparties entre le chapitre 011 (charges à caractère général), axe d'amélioration de la municipalité et le chapitre 012 (charges de personnel), axe sur lequel il faudra rester vigilant. Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit : les dotations et subventions à la baisse, les taxes et impôts stables et stagnantes et les taxes additionnelles en augmentation.

Concernant le taux d'imposition, la municipalité souhaite faire une simulation en alignant son taux d'imposition sur la moyenne des villes de même strate afin de déterminer l'opportunité d'un ajustement du taux d'imposition de la ville. Cet alignement au taux moyen des communes de même strate permettrait une augmentation des recettes de fonctionnement de 2 millions d'euros.

Concernant la section investissement, on note une baisse des investissements sur le précédent mandat, une situation dégradée en milieu de mandat et un fort reste à réaliser.

De manière globale, il faut noter que la baisse de la dotation globale de fonctionnement et le changement du rythme scolaire ont impacté la capacité d'autofinancement de la commune. Concernant la programmation pluriannuelle d'investissement, elle reste à affiner avec des opérations inscrites dans le programme de campagne et des priorités à court et moyen terme déjà énoncées aux services municipaux. Des affinements sont prévus suite aux audits finances et ressources humaines qui auront bientôt lieu. L'objectif est de changer de manière significative le visage de Miribel.

Nathalie DESCOURS, conseillère municipale, regrette que la commission financière ne se soit pas réunie avant la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour travailler tous ensemble. Elle indique ne pas trouver le ROB très ambitieux et ne comprend pas que

l'argument du changement de rythme scolaire soit encore mis sur la table pour justifier l'état des finances de la commune étant donné qu'il date déjà de 2014. D'autre part, il avait été annoncé une baisse des charges de personnel, or les dépenses du chapitre 012 restent élevées.

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, rappelle le calendrier contraint pour élaborer ce document. Il ajoute d'une part, que le changement de rythme scolaire a un coût pour la commune encore aujourd'hui et d'autre part, qu'il est difficile d'intervenir sur les charges de personnel en 3 semaines. La municipalité ne souhaite pas prendre de décision à chaud. Un audit va être réalisé et des décisions seront ensuite prises en concertation.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, se réjouit du constat fait de la bonne santé financière de la commune. Elle rappelle qu'en 2016, un audit finance et ressources humaines avaient également été réalisés. Elle se réjouit de son renouvellement et note l'intérêt de voir l'évolution de la situation de la commune à ce niveau. Le service public est une notion qui lui tient à cœur, cet audit permettra de voir si les objectifs ont été respectés. Si des coupes sont nécessaires à la suite de cet audit, des choix seront à faire dans les services rendus à la population. Concernant la programmation pluriannuelle d'investissement, elle met en garde sur les projets doublons. Par exemple, le projet de création d'une nouvelle salle du conseil municipal vient en doublon au projet de création d'une salle communautaire par la CCMP. Il est important de mutualiser les moyens afin d'éviter les dépenses inutiles.

Guy MONNIN, 1^{er} adjoint au Maire, répond que la mutualisation est un axe fort de la municipalité.

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, indique que la commune fait beaucoup en matière de service public et met en garde sur la sur-qualité. Il ajoute que la mutualisation est une notion importante pour l'équipe municipale en place ainsi que pour les nouveaux élus de la CCMP.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, répond qu'il s'agit uniquement d'un exemple tiré du programme de la nouvelle municipalité qui doit faire l'objet d'une réflexion.

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle que le projet dans lequel s'inscrit la création de la nouvelle salle du conseil municipal est un projet plus large de construction de salles qui seront mises à disposition des associations et des professionnels destinées notamment à la location. Cette salle ne servira pas seulement une fois par mois.

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, ajoute que ce projet doit permettre l'organisation de séminaires sur la commune et l'ouverture de salles aux entreprises.

Jean-Pierre GAITET, Maire, indique que ce projet sera l'occasion de permettre la relocalisation des activités de loisirs de l'association ULM dans des locaux plus modernes.

À l'unanimité, l'assemblée prend acte de de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020.



FINANCES

DL-20200730-007 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2019 – Budget communal

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, rappelle à l'assemblée la nécessité de délibérer annuellement sur les acquisitions et les cessions immobilières réalisées par la commune durant l'année 2019 conformément à l'article 2241-1, et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il donne lecture du tableau des acquisitions et des cessions de l'année 2019 du budget communal qui illustre la politique initiée par la municipalité.

À l'unanimité, l'assemblée approuve le bilan des acquisitions et des cessions immobilières concernant le budget de la commune et d'autoriser le Maire à signer tous les actes et pièces afférents à ce bilan.



FINANCES

DL-20200730-008 : Vote des taux d'imposition 2020 – Budget communal

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget 2019, les taux d'imposition 2019 avaient été fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,02 %
- Foncier bâti : 12,15 %
- Foncier non bâti : 43,55 %

Il indique que conformément à l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, les communes avaient jusqu'au 3 juillet 2020 pour modifier ces taux d'imposition.

Il rappelle que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

À l'unanimité, l'assemblée approuve le maintien pour l'année 2020 des taux d'imposition fixés pour l'année 2019.



FINANCES

DL-20200730-009 : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget communal

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'assemblée le compte de gestion 2019 de la commune, qui s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2019.

À l'unanimité, l'assemblée approuve le compte de gestion 2019 de la commune.



FINANCES

DL-20200730-010 : Vote du compte administratif 2019 – Budget communal

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, présente les comptes administratifs relatifs aux budgets de la commune, de la ZAC centre-ville et du service de l'assainissement (annexe 2).

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité l'assemblée :

- Prend acte de la présentation faite du compte administratif de la commune,
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés.

Jean-Pierre GAITET, Maire, ne prend pas part au vote de cette délibération.



FINANCES

DL-20200730-011 : Affectation du résultat du compte administratif 2019 – Budget communal

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, après que l'assemblée ait pris connaissance du compte administratif de la commune de l'exercice 2019, propose l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2019.

Il précise que cette démarche d'affectation des résultats de l'exercice consiste à déterminer l'utilisation des résultats de l'année antérieure.

L'excédent de fonctionnement 2019 constaté à la clôture du compte administratif du budget de la commune s'élève à 804 684,55 €, ce résultat doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde de la section d'investissement est un déficit d'un montant de 1 085 567,05 €, auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté en excédent de 1 925 053,91 €, pour donner un résultat excédentaire de 839 486,86 € qui sera reporté sur l'exercice 2020. Après déduction des restes à réaliser de 1 221 931,68 €, la section d'investissement présente un besoin de financement de 382 444,82 €.

À l'unanimité, l'assemblée approuve l'affectation de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 804 684,55 € de la manière suivante :

- Un report en recettes de fonctionnement d'un montant de 200 000,00 €,
- Une affectation en recettes d'investissement d'un montant de 604 684,55 € comprenant 382 444,82 € de couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et 222 239,73 € de financement d'investissement complémentaires.



FINANCES

DL-20200730-012 : Vote du budget primitif 2020 de la Commune – Budget communal

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'assemblée les budgets primitifs de la commune et de la ZAC centre-ville (annexe 3).

Marion MÉLIS, adjointe au Maire chargée de l'environnement et du cadre de vie, indique que le changement de local du centre technique municipal (CTM) doit être inscrit dans les grandes lignes directrices de ce budget. La situation est compliquée, les agents travaillent dans un local vétuste et posant des problèmes de sécurité. Le projet de transfert de l'activité du CTM dans les anciens locaux Philips n'aura pas lieu avant 4 ans. Il faut trouver une solution d'attente.

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, indique qu'il s'agit d'un sujet prioritaire, que le dialogue a déjà commencé et que le Maire a commencé à gérer le problème.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, rappelle que l'ancienne municipalité a travaillé sur le sujet et a été moteur dans le lancement du projet de relocalisation de l'activité du CTM et de mutualisation des besoins dans les anciens locaux Philips. Elle indique que des pistes avaient été trouvées pour un relogement temporaire de l'activité dans la zone de la Traille.

Jean-Pierre GAITET, Maire, indique qu'il a visité dans la semaine les locaux du CTM qui se trouvent dans un état déplorable. Il indique que des travaux auraient dû être réalisés sur les 10/15 dernières années. Il ajoute qu'une visite du potentiel nouveau site a eu lieu. Il s'interroge sur l'intérêt de transférer l'activité du CTM sur un site si grand dont le prix de location est de 10 000 €/mois et sur l'opportunité de faire des réparations dans le local existant à moindre coût.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, indique qu'en 2014, des études avaient été menées sur l'opportunité de restaurer le CTM et avaient révélé que de tels travaux étaient compliqués et coûteux. Elle invite l'équipe municipale à prendre connaissance de cette étude.

Marion MÉLIS, adjointe au Maire chargée de l'environnement et du cadre de vie, a conscience que des choses ont été faites mais aujourd'hui au-delà du projet de la CCMP il va falloir évaluer les différents coûts et faire un choix entre rénovation et relocalisation temporaire de l'activité.

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, indique que les conditions de travail dégradées liées à l'état des locaux du CTM influent sur l'état d'esprit du personnel. Il précise qu'il a été porté à sa connaissance par un agent en comité technique qu'une démobilisation de l'équipe s'était fait sentir ces dernières années notamment au niveau du volontariat pour l'installation des manifestations municipales.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, répond qu'il s'agit d'un jugement personnel.

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, indique qu'il s'agit d'un marqueur de l'état de fragilité du personnel.

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, souligne une erreur dans la section investissement du budget. Il ne semble pas que la somme de 13 082 € corresponde à l'aménagement de la salle des fêtes des Echets mais peut être plutôt à l'aménagement du bar-tabac des Echets.

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, prend note de cette remarque et indique qu'une réponse sera apportée.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, ajoute qu'il s'agit peut-être d'une erreur d'affectation.

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle le temps contraint pour l'élaboration de ces documents budgétaires et la difficulté à répondre à tous.

Nathalie DESCOURS, conseillère municipale, demande plusieurs éclaircissements :

- Ligne 51 : + 7 000 €
- Ligne subventions : + 40 000 €
- Ecoles : 2 fois 50 000 €

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, explique que l'augmentation de la ligne 51 (indemnité de fonction des élus) s'explique par le passage de la commune à la strate des communes de 10 000 habitants et plus, que l'augmentation de la ligne de subvention correspond à une provision et que l'augmentation de 100 000 € pour les écoles correspond à des études ayant été réalisées.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, indique que durant la période d'état d'urgence il a été donné la possibilité aux municipalités de verser aux associations une subvention à hauteur du montant alloué en 2019. La nouvelle municipalité sera libre de réajuster les subventions à hauteur de ce qui a été demandé.

Jean-Pierre GAITET, Maire, indique qu'un ratio sera fait entre ce qui a été versé et ce qui a été utilisé par les associations pour déterminer la somme qui sera allouée.

Lydie DI-RIENZO, adjointe au Maire chargée de la vie associative, ajoute qu'une réunion avec les associations a été organisée pour le mois de septembre. Cette réunion permettra d'établir le calendrier des fêtes mais également d'ouvrir les discussions et de permettre un travail sur l'attribution des subventions.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, indique que l'opposition votera pour ce budget mais demande au Maire à ce que les échanges se passent sans que soient sans cesse faites des remarques désobligeantes de la part de son adjoint aux finances.

Jean-Pierre GAITET, Maire, prend note et la remercie.

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, répond ne pas avoir été agressif et rappelle que les miribelans ont fait un choix clair. Il ajoute que s'il a été sec il s'en excuse.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, accepte ses excuses.

Vu les articles L.2312-1, L.2341 du CGCT ;

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé précédemment, conformément au VIII de l'article 4 de l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 ;

Vu le vote du compte administratif 2019 ;

Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2019 de 1 441 931,68 € de dépenses d'investissement, et de 220 000,00 € de recettes d'investissement ;

Vu l'intégration des résultats excédentaires du budget de l'assainissement, suite au transfert de compétence effectué au profit de la Communauté de Communes de Miribel et du plateau au 1er janvier 2020, comptabilisés en fonctionnement au 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 46 487,77 €, et en investissement au 001 « solde d'investissement reporté » pour 1 148 087,02 € ;

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

À l'unanimité, l'assemblée :

- Vote par chapitres le budget 2020 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie en séance,
- Approuve le programme des investissements 2020, et leurs financements.



FINANCES

DL-20200730-013 : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget ZAC centre-ville

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'Assemblée le compte de gestion 2019 de la ZAC centre-ville.

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du compte administratif 2019 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, l'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 de la ZAC centre-ville.



FINANCES

DL-20200730-014 : Vote du compte administratif 2019 – Budget ZAC centre-ville

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité l'assemblée :

- Prend acte de la présentation faite du compte administratif de la ZAC centre-ville,
- Constate pour la comptabilité du compte administratif 2019 de la ZAC centre-ville les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés.

Jean-Pierre GAITET, Maire, ne prend pas part au vote de cette délibération.



FINANCES

DL-20200730-015 : Affectation du résultat 2019 – Budget ZAC centre-ville

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, après que l'assemblée ait pris connaissance du compte administratif de la ZAC centre-ville de l'exercice 2019, propose à l'assemblée l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2019.

Il précise que cette démarche d'affectation des résultats de l'exercice consiste à déterminer l'utilisation des résultats de l'année antérieure.

Il est constaté un excédent de fonctionnement d'un montant de 646.547,18 €, et un déficit d'investissement d'un montant de 1 061 428,55 €.

À l'unanimité, l'assemblée approuve le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 646.547,18 €, en recettes de fonctionnement (cpte 002) et le déficit d'investissement d'un montant de 1 061 428,55 € en dépenses d'investissement, (cpte 001).



FINANCES

DL-20200730-016 : Vote du budget primitif 2020 – Budget ZAC centre-ville

Vu les articles L.2312-1, L.2341 du CGCT ;

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé précédemment, conformément au VIII de l'article 4 de l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 ;

Vu le vote du compte administratif 2019 ;

Vu la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

Après examen détaillé des dépenses et des recettes ;

À l'unanimité, l'assemblée vote par chapitres le budget primitif 2020 de la ZAC centre-ville, équilibré en dépenses et en recettes par section.



FINANCES

DL-20200730-017 : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget assainissement

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'assemblée le compte de gestion 2019 du budget annexe de l'assainissement.

Il rappelle que ce budget est transféré à la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) depuis le 1^{er} janvier 2020

À l'unanimité, l'assemblée approuve le compte de gestion 2019 du service de l'assainissement.



FINANCES

DL-20200730-018 : Vote du compte administratif 2019 – Budget assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité l'assemblée :

- Prend acte de la présentation faite du compte administratif du service de l'assainissement,
- Constate pour la comptabilité du compte administratif du service de l'assainissement 2019 les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du

bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés.



FINANCES

DL-20200730-019 : Convention de mise à disposition des biens du service de l'assainissement entre la commune et la CCMP

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, rappelle à l'assemblée le transfert de compétence de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) acté par arrêté préfectoral du 18/12/2019. Il rappelle également la délibération du conseil municipal de Miribel DL-20190329-018 du 29 mars 2019, acceptant ce transfert de compétence au 01/01/2020.

Il informe l'assemblée délibérante que suite à ce transfert de l'assainissement collectif, la commune doit mettre à disposition du budget annexe assainissement de la CCMP son actif (ses biens) et son passif (les subventions, et l'emprunt le cas échéant). Il précise que cette mise à disposition est une opération d'ordre non budgétaire effectuée à titre gratuit et ne donnant pas lieu à un mouvement financier.

Cette mise à disposition sera formalisée par une convention de mise à disposition de l'actif et du passif signée par la commune et par la Communauté de communes.

A l'unanimité, l'assemblée :

- Autorise la mise à disposition au budget annexe assainissement de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau l'actif et le passif de l'assainissement collectif de la commune de Miribel selon le tableau annexé,
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition et toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.



FINANCES

DL-20200730-020 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour l'aménagement de la rue du Bourg

Anne-Christine DUBOST, adjointe au Maire chargée des travaux, rappelle à l'assemblée la délibération DL-20180628-005 du 28 juin 2018, par laquelle une demande de subvention a été sollicitée auprès du Conseil départemental de l'Ain, au titre du programme 2019-2020 pour l'aménagement de la rue du Bourg.

Elle présente le plan de financement de cette opération et indique que cette opération ne fait pas l'objet de subvention de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL, et que le Conseil départemental peut intervenir au titre des produits des amendes de police.

À l'unanimité, l'assemblée décide de solliciter le Conseil départemental pour l'attribution d'une subvention la plus haute possible au titre du produit des amendes de police sur cette opération, et de s'engager à la lancer sur l'exercice 2020.



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DL-20200730-021 : Election des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappellera à l'assemblée que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque Commune, il est institué une CCID.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, de nouveaux membres doivent être nommés dans les deux mois qui suivent. Parmi ces membres sont désignés :

- Un titulaire et un suppléant obligatoirement domiciliés en dehors de la Commune,
- Un titulaire et un suppléant propriétaires de bois ou forêts.

Les candidats suivants se sont proposés :

- Colette CHAMPION (titulaire)
- Hervé CHARLES (titulaire)
- Gilles DOMMANGET (titulaire)
- Michelle GUILLERMIN (titulaire)
- Bernard TERRIER (titulaire)
- Pierre THOLON (titulaire)
- André GIRON (titulaire)
- Michel THIBON (titulaire)
- Louis DESBOIS (titulaire)
- Georgette LEGER (titulaire)
- Jean Luc BOST (titulaire)
- Albert CRUCIS (titulaire)
- Didier MONTRADE (titulaire)
- Jacques BERTHOU (titulaire)
- Mireille BRANDELET (titulaire)
- Françoise DEDENIS (titulaire)
- René BLACHE (suppléant)
- Gérard GRIVAULT (suppléant)
- Denise RAY (suppléant)
- Jean GRAND (suppléant)
- Elisabeth BAFFIE (suppléant)
- Didier FONTANA (suppléant)
- Marie José BRET (suppléant)
- Yvonne CHAMPION (suppléant)
- France CHARMETTON (suppléant)
- Yves MARITAZ (suppléant)
- Pierre HUCAULT (suppléant)
- Laure DUCASTEL (suppléant)
- Marie COCHARD (suppléant)
- Jean GARNIER (suppléant)
- Charles CHANAY (suppléant)
- Romain LEBEGUE (suppléant)

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, regrette qu'aucun nom d'Echetois ne figure sur cette liste.

Josiane BOUVIER, adjointe au Maire chargée des affaires sociales, répond que certains ont été contactés mais n'ont pas répondu

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'élection des membres précités pour participer à la CCID.



FINANCES

DL-20200730-022 : Adhésion de la Commune à l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain

Laurent TRONCHE, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée que l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain a pour objet d'apporter aux Collectivités adhérentes une assistance d'ordre technique, juridique ou financier, dans le cadre de réalisation d'études et de travaux dans les domaines de la voirie, de l'eau, de l'assainissement, de l'urbanisme, du développement économique, du bâtiment et de l'énergie.

Il indiquera que le coût de cette adhésion est de 0,25 € par habitant soit une somme de 2 473,25 € pour l'année 2020.

À l'unanimité, l'assemblée approuve le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain en vue de bénéficier de ses services pour un montant de 2 473,25 €.

La séance est levée à 22h05.